

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
11 et 12 octobre 2022

La stratégie régionale de la biodiversité, une méthode d'élaboration particulièrement appréciée.

Après deux années de travaux caractérisés par une démarche ascendante et par de nombreuses concertations, la stratégie régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine est présentée à la délibération des Assemblées régionales. Cette stratégie, co-pilotée par le Conseil régional et par l'Etat, vise à mobiliser tous les acteurs, face à l'érosion de la biodiversité en région. Le règlement d'intervention sur la biodiversité, annexé à la stratégie, cadre quant à lui les actions que la Région entend poursuivre par ses compétences propres pour mettre en œuvre la stratégie.

Le CESER, fortement mobilisé sur la question, avec des contributions spécifiques en [avril 2021](#) et [juin 2022](#), salue le travail, tant la démarche que les propositions. L'élaboration a été concertée et ouverte, elle a laissé une large place au CESER, dont les préconisations ont été intégrées au document final ; les cinq orientations fondamentales correspondent aux attentes de l'Assemblée socio-professionnelle, de même que les fiches actions.

L'enjeu est désormais de parvenir à mettre en œuvre les actions et à embarquer l'ensemble des acteurs, qu'ils soient décideurs politiques, acteurs socioéconomiques ou citoyens.

Le CESER réitère ainsi son appel à tous les acteurs du territoire pour s'emparer de cette stratégie et concourir à la réalisation des actions. Le rôle des responsables politiques locaux est en particulier clé : leur implication est indispensable, leur engagement nécessaire.

La cohérence entre acteurs et au sein même du Conseil régional sera un facteur décisif. L'Etat et le Conseil régional, qui se sont coordonnés pour la préparation de la stratégie, devraient par exemple poursuivre cette dynamique pour mettre en œuvre la Stratégie nationale des aires protégées. De plus, la recherche d'une meilleure transversalité entre schémas régionaux et entre services est à poursuivre, en particulier pour les contrats de territoire.

Enfin, des moyens humains et financiers suffisants devront être mobilisés par tous les acteurs, y compris le Conseil régional. Or, l'absence d'indication des montants financiers dédiés à la stratégie constitue une faiblesse : le CESER sera ainsi attentif aux moyens effectivement mobilisés lors de l'examen du budget prévisionnel 2023 du Conseil régional.

Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER « [Stratégie régionale de la biodiversité \(SRB\)](#) ».

Pour plus d'informations : contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77